

Rapport synthèse de la 338^e réunion du conseil syndical (CS) tenue le 26 novembre 2020

Vous pouvez consulter le diaporama de la réunion en cliquant [ici](#).

Rapport du comité des relations de travail

Professeur suspendu avec traitement en raison d'une allégation de non-respect de la propriété intellectuelle et d'une éventuelle situation de double rémunération

– Un grief avait été déposé pour s'opposer à la mesure appliquée. Pour procéder à une enquête sur la double rémunération, l'administration a demandé au professeur de signer un formulaire d'autorisation ; c'est la première fois que ce formulaire est utilisé. Le Syndicat juge ce formulaire trop large et permissif. Le grief a été amendé pour inclure cet élément. L'enquête suit actuellement son cours.

Professeur en situation de double contrainte - Un professeur embauché avec une clause résolutoire doit devenir membre de son ordre professionnel. Pour ce faire, il devra travailler 1 600 heures à l'extérieur, ce qui ne peut se faire qu'à raison de deux jours par semaine : ce qui le place en situation d'une double rémunération, ce qui contreviendrait alors à la convention collective 2018-2022, qui n'autorise qu'une seule journée par semaine pour un travail extérieur, mais si le professeur respecte la convention collective à cet égard, il se place dans une situation où il lui sera impossible de respecter la clause résolutoire à son contrat. Une entente est survenue à la satisfaction des deux parties pour résoudre cette situation de double contrainte.

Professeure menacée de non-renouvellement de contrat - Son assemblée départementale a renversé le verdict d'un comité d'évaluation qui ne recommandait pas le renouvellement du contrat d'une professeure. Une lettre d'entente particulière sera signée, car le processus (délai de cinq jours ouvrables) prévu à la clause 11.13 de la convention collective ne pourra pas être respecté. Le processus d'évaluation est pour l'instant suspendu.

Sommes trop-perçues – Le Service des finances a exigé de deux professeures, au cours de la dernière année, le remboursement de sommes versées en trop. Les explications fournies par ce Service, lorsque explication il y a, sont longues à obtenir et bien souvent difficiles à comprendre ; ledit Service sera interpellé à cet effet.

Embauches retardées au 1^{er} décembre 2018 - Sur les 25 professeur.e.s embauché.e.s, 23 sont toujours en poste. Le Syndicat est en train de recueillir des informations auprès d'eux pour déterminer les montants qui pourraient être demandés pour chacun.

Professeur.e.s mal classé.e.s dans l'échelle salariale – L'administration a reconnu que les textes des articles 22.04 b et 22.04 b 1) de la convention collective 2018-2022 portent à confusion. Un grief a été déposé le 23 octobre, puisqu'aucune entente n'a pu être conclue lors des discussions.

Calcul de la tâche d'enseignement au retour d'un congé de maternité - La convention collective n'est pas explicite concernant le processus d'un retour au travail durant la session, à la suite d'un congé de maternité (*clause 19B Congé de maternité*) et les pratiques varient d'un département à l'autre. Des discussions se tiendront avec l'administration à ce sujet.

Processus d'embauche 2019-2020 – La lettre d'entente est signée. La première vague d'embauche est lancée : 48 demandes de postes, dont 20 jugés recevables et classés par ordre de priorité de 1 à 20. Les postes 1 à 9 sont présentement ouverts. Il pourrait y avoir une deuxième vague d'embauche à la suite de départs (démission, retraite, etc.). Le comité paritaire suivra chaque étape du projet-pilote.

Application des lettres d'entente Covid-19 - Ces lettres ne peuvent répondre à toutes les situations qui se présentent dans les différents départements. Par conséquent, plusieurs failles peuvent être exploitées par le décanat des études. Le doyen des études sera invité à participer à une réunion du comité conjoint des relations de travail pour faire le point sur ces lettres. La VPRT a participé à une réunion de la CDDD en compagnie du directeur du Service des ressources humaines.

Demande de la part du DGAAP afin que les demandes de sabbatiques soient déposées plus tôt – Il y a une surcharge de travail pour les employé.e.s du DGAAP et les demandes ne peuvent être traitées dans les temps prescrits. Aussi le DGAAP a-t-il demandé au Syndicat de faire preuve d'ouverture, afin de revoir le calendrier ; le Syndicat n'a pas d'objections, en autant que l'administration octroie les mêmes délais aux professeur.e.s pour monter leur dossier. Les discussions se poursuivent.

Entente prévue pour le règlement du grief sur les conséquences du lock-out – Une fois terminée la consultation auprès des professeur.e.s en fonction durant le lock-out et admissibles à cette entente, ceux-ci seront aussitôt contactés par la suite. La liste des choix entre les différentes options sera ensuite acheminée à l'administration de l'UQTR. Concernant l'option de rachat du régime de retraite, les parties sont en attente d'une confirmation écrite du RRUQ. En conséquence, le Syndicat n'a pas signé la lettre d'entente, sur les conseils de son procureur. Cette précaution n'était pas inutile : récemment, le comité exécutif du RRUQ a laissé savoir qu'il refusait la possibilité de rachat. Toutefois, une lettre conjointe du président du Syndicat et du VRRH sera acheminée au comité exécutif du RRUQ pour lui signaler que les parties se sont entendues sur cette option et qu'ils proposent une solution.

Tournée départementale

La présente convention collective arrivera à échéance le 31 mai 2022. Afin de préparer la négociation de la prochaine convention collective, le comité exécutif

désire aller à la rencontre de chaque département, centre, école, etc. On demande aux délégué.e.s d'en informer leur assemblée départementale, centre, école, etc., de manière à organiser une séance de rencontre d'une durée de 45 minutes à 1h. Les discussions seront libres. Le comité exécutif veut mieux connaître la réalité dans les départements, entendre les préoccupations des profs, répertorier les articles de la présente convention qui seraient à modifier, échanger sur les tâches professorales, les conditions de travail, etc.

Cette tournée débutera en décembre et devrait idéalement se terminer au mois de mai 2021.

Pour réserver votre plage horaire, nous vous invitons à contacter M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires, au courriel : cau@sppuqtr.ca .

Fondation de l'UQTR – Annexe C

Le comité des relations de travail conjoint s'est réuni en septembre pour notamment discuter d'une demande qui lui a été adressée pour modifier la convention collective. Certains professeur.e.s retraité.e.s souhaitent en effet pouvoir verser le reliquat de leur annexe C à la Fondation de l'UQTR, dans un fonds de leur choix. Actuellement, la convention collective l'interdit. Le comité exécutif a demandé un avis fiscal.

Il existe des risques en lien avec le fisc. Puisque l'argent provenant de l'annexe C appartient au département, le professeur retraité ne peut verser en don les sommes dont il dispose sans l'approbation de son assemblée départementale. De plus, ce genre de don attirerait très certainement l'attention de l'Agence du revenu du Canada, puisque l'argent ne provient pas d'un individu, mais d'une fiducie libre d'impôt.

Le comité exécutif ne recommande donc pas d'utiliser l'argent de l'annexe C pour un don à la fondation.

Fonds de défense professionnel

Le 27 octobre dernier, le comité d'étude sur le FDP (CEFDP) a rencontré les courtiers gestionnaires du fonds afin de faire le point sur la dernière année et pour connaître les perspectives pour la prochaine année.

Au 30 septembre 2020, le FDP s'élève à plus de 4,69 M\$, une légère diminution par rapport au 31 août, soit 4,72 M\$. Le FDP a enregistré un rendement de 1,78 % pour la dernière année. Le trésorier précise que, compte tenu de la composition du fonds et de la fluctuation des marchés, il s'agit d'un rendement intéressant.

Tableau 1 : Évolution des rendements nets des courtiers

	RBC	FBN	DVM	Moyenne
2015-2016	6,93 %	7,37 %	7,2 %	7,17 %
2016-2017	6,85 %	3,49 %	9,16 %	6,5 %
2017-2018	7,15 %	3,31 %	4,98 %	5,15 %
2018-2019	2,64 %	3,05 %	2,42 %	2,7 %
2019-2020	2,53 %	2,50 %	-0,18 %	1,78 %
Moyenne	5,9 %	3,9 %	4,7 %	
Écart type	3,1 %	3,4 %	5,2 %	

Tableau 2. Répartition entre les types de placement

2020-09-30	RBC	%	FBN	%	DVM	%	Total	%
Total encaisse ou équivalent	14 039 \$	1 %	102 622 \$	6 %	300 346 \$	18 %	417 007 \$	9 %
Total revenus fixes	945 823 \$	49 %	58 2463 \$	33 %	330 364 \$	25 %	1 858 650 \$	38 %
Total revenus croissance	972 753 \$	50 %	379 251 \$	20 %	606 725 \$	48 %	1 958 730 \$	40 %
Total autres			522 768 \$	41 %	91 759 \$	9 %	614 528 \$	13 %
Total	1 932 615 \$	100 %	1 587 106 \$	100 %	1 329 194 \$	100 %	4 848 915 \$	100 %
Répartition entre les courtiers	39,9 %		32,7 %		27,4 %		100 %	

En respect de la volonté exprimée par l'assemblée générale, à compter de novembre 2020, et progressivement d'ici cinq ans, la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent, devra contenir 100 % de placements socialement responsables. [La règle 3 régissant la gestion du FDP a été modifiée pour tenir compte de ce changement.](#)

Le nombre de jours correspondant aux sommes minimales disponibles pour payer 100 % du salaire net passera de 45 jours à 30 jours ouvrables étant donné que les professeur.e.s sont désormais rémunérés sur une période de 5 jours par semaine, plutôt que sur 7 jours. [La règle 8 régissant l'utilisation du fonds a aussi été modifiée.](#)

À la prochaine réunion du conseil syndical, 4 février 2021, une discussion se tiendra sur le taux de la cotisation syndicale et sur la bonification de la réserve en cas de conflit de travail, pour permettre d'assurer une sécurité financière aux

membres pour une période plus longue. Vous êtes d'ores et déjà invité à en discuter dans votre assemblée départementale.

Création – Sous-comité conférence

Le comité des services à la collectivité (CSC) travaillera à mettre en place une règle régissant l'organisation des conférences organisées et soutenue par le Syndicat. Le sous-comité devra établir des lignes directrices et les soumettre au CSC. Il est à prévoir de deux à trois rencontres, la première idéalement en décembre. Un appel à tous est lancé pour former ce sous-comité.

Vous êtes invité à contacter la vice-présidente aux services à la collectivité, professeure Marianne Paul, au courriel : vpssc@sppuqtr.ca

Tribune des délégué.e.s

Une déléguée s'informe sur l'avancement des discussions au sujet des heures LAC. Une rencontre avec les doyens Samson et Dahmane est prévue le 3 décembre pour travailler sur les programmes courts et les stages. La question des LAC sera évoquée.

Un délégué aborde la question de la reconnaissance des grands groupes aux cycles supérieurs. Un projet pilote proposé par le Décanat des études de reconnaissance à la hauteur de 1,5 h/ étudiants au-delà de 21 étudiants a été proposé. Le délégué interpelle ses collègues à savoir si d'autres départements sont concernés par la question des grands groupes au deuxième cycle. Du côté du comité exécutif, une lettre sera acheminée au doyen des études et à la VREF sur cette question des grands groupes. Les délégué.e.s sont invité.e.s à communiquer toute information à l'exécutif pour étoffer le dossier.

Un délégué plaide pour un remboursement des frais Internet dans ce contexte de télétravail et de formation à distance. Selon la direction du Service des relations de travail, pour une raison fiscale, l'UQTR ne peut rembourser de tels frais. La possibilité existante se situe dans les déclarations d'impôts.

Un délégué déplore le manque de rigueur dans l'application des mesures sanitaires sur le campus. On mentionne qu'il y a des stations de lavage de mains inutilisées, une ventilation défaillante, une circulation de personnes (en provenance tant de l'interne que de l'externe) sans respect des mesures obligatoires. Une réunion du comité multisyndical de santé et sécurité au travail aura lieu dans les prochains jours et le sujet devrait être discuté à la table.

Un délégué se questionne sur les disparités entre les professeur.e.s au sujet du calcul de la tâche en regard des cours en appoint et des cours en ligne. Un comité du Syndicat est présentement au travail au sujet de l'annexe F.

Un délégué appelle le président à la prudence dans ses interventions médiatiques lorsqu'il qualifie de comptable la vision de l'actuel recteur. Des collègues pourraient être heurtés par ce genre de propos. Le président fait son *mea culpa* et il s'engage à écrire au Département des sciences comptables pour offrir ses excuses.

Informations et dépôts de documents

Conseil fédéral de la FQPPU – 29 et 30 octobre

- Un tour de table a permis de constater que les effets de la pandémie sur la charge de travail des professeur.e.s sont similaires dans toutes les universités du Québec.
- La Fédération a assumé un suivi au rapport *Université du futur*. Elle participe aux audiences que le ministère tient en ce moment.
- Au sujet du *e-Campus*, une unanimité se dégage contre ce projet du gouvernement. La FQPPU désire que chaque syndicat se prononce à ce sujet. Un projet de résolution sera acheminé sous peu.
- Une nouvelle formule de financement des universités a été présentée par le comité de gestion et financement des universités. Suivant cette formule, le financement tiendrait compte du nombre de professeurs en plus de la clientèle étudiante.

Affaires nouvelles

Le nouveau recteur, M. Christian Blanchette, [entrera en fonction le 1^{er} décembre.](#)

Prochaine réunion

Jeudi, 4 février 2021 à 13h.

Les officières et les officiers du Syndicat vous souhaitent une bonne fin de session et une période des fêtes reposantes!

**Les « bureaux » du Syndicat seront fermés
du lundi 21 décembre 2020 au lundi 11 janvier 2021**